



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2024 - 03

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 25 janvier à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 20

Quorum : 16

Date de convocation : 18 janvier 2024

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de la Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique - Maire de Aulnay la Rivière
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Madame FLEURY Line |
| - Monsieur TURPIN Joël | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Madame GAY Catherine | à | Madame GALZIN Florence |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente expose que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du budget.

Il est cependant permis de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public), les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur) et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Les résultats de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2023	4 073 240,13	3 739 494,32	- 333 745,81
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)			1 601 636,81
	Résultats à affecter			1 267 891,00
Section d'investissement	Résultats propres à 2023	96 799,61	141 293,33	44 493,72
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)			17 918,22
	Solde global d'exécution			62 411,94
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			
	Investissement			- 23 181,16
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Fct et Inv)				1 307 121,78
Reprise anticipée 2024	Excédent de fonctionnement capitalisés (1068 RI)			0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001			62 411,94
	Report en fonctionnement en recettes RF 002			1 267 891,00

Il est précisé, que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

Le résultat de fonctionnement est déficitaire de 333 745,81 euros, dû notamment à :

- Un rattrapage des décharges d'activités syndicales des années 2020 à 2022 qui n'avaient pas pu être estimées dans les rattachements de l'exercice (à hauteur de 35 000 euros de dépenses de fonctionnement contre 35 000 euros pour l'exercice 2022) ;
- La prise en charge des coûts concours des années précédentes à hauteur de 75 000 euros et de l'organisation du concours de rédacteur et de PEA par le CDG45 pour 48 500 euros ;
- Le paiement de la démarche d'évaluation des risques psychosociaux, organisée par le cabinet Relyens pour un montant de 18 600 euros ;
- La rémunération concomitante de deux postes de DGS entre septembre 2023 et février 2024 pour cause de départ en retraite de la précédente Directrice ;

Le résultat d'investissement est excédentaire de 62 411,94 euros dû notamment à la réalisation de certains travaux reportés en 2024, comme le remplacement des fenêtres des locaux et le changement des luminaires.

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	-333 745,81
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	62 411,94
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	- 23 181,16
Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068)	0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001	62 411,94
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002 RF)	1 267 891,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est ainsi demandé au conseil d'Administration, de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration constate et approuve à l'unanimité ces résultats.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 1^{er} février 2024

La Présidente



Florence GALZIN